

2. IP-SUISSE production de viande bovine et ovine 2022



Nom	Prénom	N° Agrosolution
Adresse	NP	Lieu
Téléphone	N° BDTA	N° cantonal d'expl.

Statut:

- rempli
 pas rempli
 pas contrôlé
 pas applicable
 existant

Genre de contr.

Annoncé

Non annoncé

<input type="checkbox"/> Notification	
<input type="checkbox"/> Avertissement	
<input type="checkbox"/> Exclusion	

1.2 Exigences de base

1.2.1	L'exploitation respecte les exigences PER	<input type="checkbox"/>	Date du dernier contrôle PER.....
1.2.3	Il n'y a pas de lacunes évidentes liées à la protection des animaux	<input type="checkbox"/>	

2.0 Exigences label pour l'ensemble de l'exploitation

2.0.1	Plus de 10% des engrais de ferme produits sont utilisés sur l'exploitation (lisier, fumier, compost, etc.)	<input type="checkbox"/>	
-------	--	--------------------------	--

2.1 Veaux à l'engrais Places label potentielles: Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

2.1.1	Les veaux gras, l'écurie ainsi que les installations d'alimentation sont propres	<input type="checkbox"/>	
2.1.2	Les veaux à l'engrais ont un accès permanent à l'eau	<input type="checkbox"/>	
2.1.3	Les aires de repos sont recouvertes en suffisance avec de la paille de céréales, colza ou litière	<input type="checkbox"/>	
2.1.4	Les veaux d'engraissement boivent au moins 1000 l. de lait entier, ainsi qu'un complément selon le plan d'affouragement (les veaux achetés doivent boire au min. 700l. de lait entier).	<input type="checkbox"/>	
2.1.5	Il y a du foin à disposition dans un râtelier ou une crèche	<input type="checkbox"/>	
2.1.6	Tous les veaux à l'engrais sont détenus selon les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>	
2.1.7	Les veaux qui auraient été traités 2 fois avec un antibiotique sont commercialisés dans le canal AQ	<input type="checkbox"/>	(auto-déclaration)

2.2 Gros bétail à l'engrais Places label potentielles Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

Bœufs ou génisses de pâturage

2.2.1	Les aires de repos sont recouvertes de litière, selon la SST	<input type="checkbox"/>	
2.2.2	Le bétail d'étable, l'écurie ainsi que les installations d'alimentation sont propres	<input type="checkbox"/>	
2.2.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimentation du bétail à l'engrais	<input type="checkbox"/>	
2.2.4	Tous les animaux (cat. A3, A4, A7, A8) remplissent les exigences SST	<input type="checkbox"/>	
2.2.5	Tous les animaux (cat. A3, A4, A7, A8) remplissent les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>	

Questions complémentaires pour les bœufs ou génisses de pâturage

2.2.6	Tous les animaux à l'engrais (cat. A3, A4, A7, A8) ont un accès permanent à une courrette et quotidiennement au pâturage durant la période de végétation	<input type="checkbox"/>	
2.2.7	L'exploitation respecte le programme « production de lait et de viande basée sur les herbages »	<input type="checkbox"/>	
2.2.8	Auto-déclaration : Il n'y a pas de soja affouragé aux bœufs et génisses de pâturage	<input type="checkbox"/>	

2.4 Moutons / agneaux Places label potentielles: Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label

2.4.1	Les surfaces de couche sont recouvertes de litière	<input type="checkbox"/>	
2.4.2	Les moutons/agneaux, l'écurie ainsi que les installations d'alimentation sont propres	<input type="checkbox"/>	
2.4.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimentation des moutons/agneaux	<input type="checkbox"/>	
2.4.4	Tous les animaux (catégories D1 D3 et agneaux de pâturage) de l'exploitation remplissent les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>	

2.3 Swiss Black Angus		Places label potentielles: <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun animal n'est présent lors du contrôle, cependant les installations et surfaces correspondent aux exigences label
2.3.1	Les aires de repos sont recouvertes de litière selon la SST (cat. A2 - A9)	<input type="checkbox"/>		
2.3.2	Tous les animaux Swiss Black Angus, les écuries et les installations sont propres	<input type="checkbox"/>		
2.3.3	Pas d'utilisation d'urée pour l'alimentation animale	<input type="checkbox"/>		
2.3.4	Pas d'utilisation de soja pour l'alimentation des Swiss Black Angus	<input type="checkbox"/>		
2.3.5	Tous les animaux (cat. A2 - A9) de l'exploitation remplissent les exigences SST	<input type="checkbox"/>		
2.3.6	Tous les animaux (cat. A2 - A9) de l'exploitation remplissent les exigences SRPA	<input type="checkbox"/>		
2.3.7	Tous les animaux des catégories A2, A5 et A9 ont un accès permanent à une courette et quotidiennement au pâturage durant la période de végétation	<input type="checkbox"/>		
2.3.8	Tous les animaux des catégories A3, A4, A6, A7 et A8 ont un accès permanent à une courette	<input type="checkbox"/>		
2.3.9	Le taureau d'élevage est reconnu comme race Angus dans le herdbook des races à viande	<input type="checkbox"/>		

Remarques

--

Le/la producteur/trice renonce au contrôle et **sort du programme IPS viande**, il reste cependant membre et reçoit les vignettes AQ-viande et SUISSE GARANTIE (pour autant qu'il existe un contrôle des exigences de base valable, réalisé durant les 4 dernières années).

Le /la producteur/trice renonce au contrôle et **sort du label IP-SUISSE, AQ-viande et SUISSE GARANTIE incl. !**

Le/la producteur/trice certifie par sa signature son auto-déclaration et atteste avoir pris connaissance du protocole de constat. Le producteur a donné accès à tous les animaux label (lieu de détention) au contrôleur. Le producteur peut exiger un nouveau contrôle par l'organisme de contrôle compétent, ceci dans les 3 jours ouvrables. Les éventuelles autres remarques sont l'affaire du mandant.

Date	Heure de fin du contrôle	Signature du producteur/trice	Signature du contrôleur / N° natel:	Identification de l'organe de contrôle

Agrosolution Lausanne, Jordils 5, 1001 Lausanne
Tel.: 021 601 88 08 Fax: 021 601 88 10

Agrosolution SA: Original
Organe de contrôle: Copie
Producteur/trice: Copie

© **agrosolution** 2022